

Départemental en vue d'une mesure disciplinaire.

Aujourd'hui 18Y, le Directeur d'Ecole Normale m'informe qu'il m'entendra le 31 décembre pour passer devant le C.D. le 4 janvier.

Malgré que ce soit là, évidemment, la guillotine sèche toute préparée d'avance, nous ne vous alerterions pas avec la même anxiété si nous ne devions vous signaler de graves irrégularités et de scandaleuses accusations.

1e - Le texte incriminé par la presse : LE REVE (Maire), ne constituera pas, malgré les apparences, la pièce maîtresse du procès. L'effet en est d'ailleurs détruit si on place ce rêve dans son cadre normal du livre de vie et du travail scolaire. Je suis innocenté d'avance par l'invitation que M. Lapie faisait lui-même d'étudier attentivement les rêves d'enfants. Je suis même félicité par la lettre ci-jointe reçue de M. Ch. L. Baudouin, Directeur de l'Institut de Psychogagie et de Psychothérapie de Genève:

Genève le 19 décembre.

Monsieur,

Vous avez bien fait de me communiquer ce texte d'un rêve d'enfant ainsi que l'affaire à laquelle il a donné lieu. Ce rêve me paraît tout à fait conforme à de nombreuses fantaisies de nombreux enfants, et je crois que quiconque s'est occupé de l'étude du subconscient de l'enfant sera de mon avis. Je n'ai certes pas la prétention d'analyser ici ce rêve, ce qui est impossible sans avoir le contexte d'associations spontanées de l'enfant, mais ce qu'on peut dire à première vue c'est qu'il s'agit d'une de ces fantaisies extrêmement banales encore une fois, exprimant le complexe d'Œdipe plus particulièrement la révolte contre l'autorité paternelle, autorité qui est symbolisée suivant les cas aussi bien par le Maire ou le curé du village que par Napoléon ou Nabuchodonosor.

Il faut certainement être bien mal informé sur la psychologie infantine ou avoir de singuliers parti-pris pour avoir pu interpréter ce rêve d'une manière défavorable pour vous. Personnellement, je ne puis que vous féliciter d'avoir entrepris cette étude des rêves d'enfants, ce qui est le moyen par excellence d'être informé d'une façon un peu précise sur leur vie affective profonde. Et soyez certain que tout psychologue et éducateur digne de ce nom ne pourra que vous approuver.

Veuillez Signé - Baudouin.

2e - Le texte LA PREMIERE COMMUNION est considéré comme anodin, comme laid, aux termes vulgaires. Mais on ne pourra pas même parler à ce sujet de manquement à la neutralité.

3e - FAIT PLUS GRAVE: Des enfants ont écrit le 9 décembre 1931, il Y A PLUS D'UN AN:

" Nous ne voudrions plus partir pour une guerre. 4 élèves cependant partiraient. Nous nous demandons s'ils ont bien leur bon sens: Alphonse, Baptistin et Eugène qui ont leur père mutilé, et Robert".

DEUXIEME SCANDALE - On va me reprocher là, selon les mots mêmes de l'I.P. lors de son enquête, de n'avoir pas fait la distinction entre la guerre défensive et la guerre offensive, d'avoir laissé les enfants parler de la PAIX, dire leur libre jugement sur ceux qui veulent la guerre. L'I.P. ne m'a-t-il pas dit que j'aurais dû faire imprimer aux enfants " QU'EN CAS DE MOBILISATION ILS PARTIRONT TOUS".

Et dire que je suis mutilé de guerre 70 %, médaillé militaire, avec, derrière le dos, une balafre épouvantable qui, à elle seule, crierait aux plus chavins la haine de la guerre.

3e - L'Administration, emboitant le pas aux calomniateurs, va essayer de prouver que je ne sépare pas suffisamment, dans ma classe, la vie sociale et politique de la vie scolaire; que j'ai, dans une certaine mesure, tenté de donner un enseignement tendancieux.

L'Administration ne recule elle aussi devant rien. Tout comme mes calomniateurs, elle retiendra, par force, ce qu'elle trouvera dans l'oeuvre immense de plusieurs années.

Procédons donc, si vous voulez, comme l'I.P. qui m'a demandé collection de journaux et de livres de vie, et à tout passé en revue, cochant même ça et là, sur les documents qui m'appartiennent les textes qu'on voudrait compromettants.

Nous allons donc donner les textes les plus scabreux, sans préciser pour l'instant lesquels de ces textes les accusateurs ont cru bon de retenir tout spécialement - car ils ne PEUVENT AVOIR RETENU QUE CEUX LA.

- "Hier, dit Eugène, nous avons joué aux boules avec M. Le Curé."

- La dernière guerre qui, dura cinq ans et demi fut cruelle et bien mauvaise pour les parents ainsi que pour les victimes qui souffraient et mouraient après avoir en vain appelé leur maman. ILS ONT SERVI LEUR PATRIE MAIS ILS N'ONT RIEN GAGNE" (Coché en marge par l'I.P.)

- Il n'y a pas de chômage chez nous; mais on dit qu'on ne prendra pas même les roses.

- Les riches boivent du vrai champagne dans les hôtels de St Paul (coché en marge).

- A PROPOS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. "Le dîner a eu lieu au Palais de la Méditerranée à Nice. Avec l'argent de ce dîner on aurait pu nous construire une école."

- NOTRE ENQUETE: 9 élèves aiment fumer; 10 ne veulent pas fumer. Le maître ne fume pas et ils en est bien content.

C'est en considérant ces textes et l'esprit qu'ils marquent que l'I. Brimaire m'a dit à St Paul, le 13 décembre:

"Il y a une pression formidabe contre vous. Je ne puis pas vous défendre."

TROISIEME SCANDALE: N'est-ce pas un scandale inconcevable d'essayer de bâtir une attaque pédagogique sur des textes aussi simples, aussi nets, aussi honnêtes et aussi vivants? Et pourtant cela sera certainement.

5e - L'attaque est donc nécessairement placée sur le terrain pédagogique, et on va me ~~condamner~~ condamner ~~pour~~ pour manquement professionnel. Or:

- a) - Malgré une demande formelle ~~de~~ l'I.P. A REFUSE DE M'INSPECTER MALGRÉ QUE JE N'AIE PLUS VU D'INSPECTEUR alors que je n'ai plus été inspecté depuis près de 4 ans. L'I.P. n'a pas regardé les cahiers des élèves, ni les cahiers de Devoirs mensuels.

...Sue quelles pièces va-t-on me condamner alors? Et l'examen seul de quelques textes détachés de leur ensemble et qui tous datent de plusieurs mois ou de plusieurs ans, sont-ils suffisants à étayer une accusation.

4e SCANDALE: Condamner quelqu'un sur un texte fragmentaire, sans aucune enquête pédagogique, est-ce sérieux? Et va-t-on l'accepter.

